

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2015 – 20 H 30

COMPTE-RENDU

Étaient présents

M. Alain VENOT, maire,
M. Sid-Ahmed ROUIDI, Mme Marie LEVASSOR, Mme Nadège BOISSIÈRE, M. Philippe DUPRIEU, Mme Alice BAUDET, M. Emmanuel BIWER, Mme Jeanine VILLETTE, Mme Sihame KHALIL, M. André GALERNE, adjoints au maire,

Mme Francine BADAIRE, Mme Nicole PETIT, Mme Soizic BERTIN, M. Ali YURT, M. Mickaël BERTRON, conseillers municipaux délégués,

M. Serge HÉNAULT, Mme Maria TEIXEIRA, M. Hervé GATEAU, Mme Kelly LOCHON, M. Xavier CHABANNES, Mme Nadine FRADET, Mme Alice SÉGU, M. Jérôme PHILIPPOT, M. Jérôme REBOURS, M. Laurent BRIAND, Mme Claudine BADUFLE, Mme Christine VALENTINI, M. Didier HUGUET, conseillers municipaux,

Étaient absents et excusés

M. Damien BESLAY (pouvoir à M. Emmanuel BIWER), Mm Florence GAUTHIER (pouvoir à Mme BOISSIÈRE), M. Fabien VERDIER (pouvoir à M. Laurent BRIAND), M. Rémi COLAS (pouvoir à Mme Claudine BADUFLE).

Était absent

M. Christophe DOLBEAU

Secrétaire de séance

Mme Nicole PETIT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2015

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 22 octobre 2015.

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET qui votent contre et de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER (représenté par Monsieur Laurent BRIAND) et Monsieur Rémi COLAS (représenté par Madame Claudine BADUFLE) qui s'abstiennent.

Approuve le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015.

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE D'EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article 33 de la loi numéro 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), un projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir a été établi par Monsieur le Préfet du Département et présenté par ce dernier le 16 octobre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.).

La loi « NOTRe » prévoit une consultation obligatoire des collectivités concernées par les propositions de ce projet. La Ville de Châteaudun est donc concernée par la rationalisation de la carte des communautés de communes.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité.

Approuve la proposition du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir concernant la Ville de Châteaudun.

ÉTUDE SUR LA FAISABILITÉ D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire indique que les communes de CHÂTEAUDUN, SAINT-DENIS-LES-PONTS, JALLANS, LANNERAY, LA CHAPELLE-DU-NOYER et MARBOUÉ souhaitent examiner la possibilité de créer une commune nouvelle telle que prévu par la loi numéro 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »).

À cette fin, elles souhaitent réaliser une étude d'appui à la décision.

Les communes de MARBOUÉ, de LA CHAPELLE-DU-NOYER, de SAINT-DENIS-LES-PONTS, de JALLANS et de LANNERAY, ont d'ores et déjà, donné un avis favorable à la réalisation de cette étude.

Le coût de cette étude serait proratisé au nombre d'habitants de chaque commune.

La commission plénière a été émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à engager l'étude sur la faisabilité de la création d'une commune nouvelle entre notre Ville, MARBOUE et les autres communes de la Communauté du Dunois.

ÉTUDE SUR LA FAISABILITÉ COMMUNE NOUVELLE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire précise que pour le suivi de l'étude sur la faisabilité d'une commune nouvelle entre notre Ville, MARBOUÉ et les autres communes de la Communauté du Dunois, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

La commission plénière a émis un avis favorable.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sont candidats

Titulaires

Monsieur Serge HENAULT
Monsieur Alain VENOT
Madame Claudine BADUFLE
Monsieur Jérôme PHILIPPOT
Monsieur Didier HUGUET

Suppléants

Monsieur Emmanuel BIWER
Monsieur Philippe DUPRIEU
Monsieur Didier HUGUET
Madame Nadine FRADET

Ont obtenus

Titulaires

Monsieur Serge HENAULT	23 voix
Monsieur Alain VENOT	26 voix
Monsieur Didier HUGUET	6 voix
Madame Claudine BADUFLE	5 voix
Monsieur Jérôme PHILIPPOT	4 voix

Suppléants

Monsieur Emmanuel BIWER	22 voix
Monsieur Philippe DUPRIEU	24 voix
Madame Nadine FRADET	10 voix
Monsieur Didier HUGUET	8 voix

Sont élus

Titulaires

Monsieur Alain VENOT
Monsieur Serge HENAULT

Suppléants

Monsieur Philippe DUPRIEU
Monsieur Emmanuel BIWER

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide d'élire les deux délégués suppléants et titulaires ci-dessus pour suivre l'étude sur la faisabilité d'une commune nouvelle entre notre Ville, MARBOUÉ et les autres communes de la Communauté du Dunois.

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE - SÉLECTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE - RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL DE BEAUVOIR

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la ville de Châteaudun, l'Office Public de l'Habitat de Châteaudun et la copropriété, afin de répondre au besoin de cohérence de l'opération de démolition, réhabilitation, construction et aménagement des différentes parties du centre commercial de Beauvoir.

Dans le cadre de ce groupement une commission d'appel d'offre spécifique doit être constituée.

Conformément à l'article 8/ III. du code des Marchés Publics, il convient donc d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offre de Châteaudun, un titulaire et un suppléant. Les autres membres du groupement procéderont de même.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection est faite au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à mainlevée.

Sont candidats

Monsieur Mickaël BERTRON
Monsieur Alain VENOT
Monsieur Laurent BRIAND

Ont obtenus

Monsieur Alain VENOT	27 voix
Monsieur Mickaël BERTRON	26 voix
Monsieur Laurent BRIAND	6 voix

Sont élus

Titulaire

Monsieur Alain VENOT

Suppléant

Monsieur Mickaël BERTRON

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité

Décide la constitution du groupement de commande,

Décide d'élire Monsieur Alain VENOT, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre représentant la ville de Châteaudun dans la création du groupement de commandes et Monsieur Mickaël BERTRON comme membre suppléant de cette même commission d'appel d'offres.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n° 2015-303 à n° 2015-375 arrêtées au 29 octobre 2015.

Séance levée à 21h25

Madame Nicole PETIT
Secrétaire de Séance